

Conseil municipal du 19 02 2023– 19 h 00

Salle du Conseil Municipal

05) Del2023-005 - Décision modificative N° 4 (exercice 2022)

Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. Le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative de 45 000 €.

Il s'agit principalement d'ajuster les charges à caractère général de 41 000 € (6 % du chapitre 011)

Le budget prévoyait à cette fin des dépenses imprévues, mais elles ne sont transférables qu'avec un règlement budgétaire et financier, démarche facultative en M 57 pour les communes de moins de 3 500 habitants. La nouvelle dépense est largement couverte par des recettes supplémentaires.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6063 : Fournitures non stockées - Fournitures entretien et petit équip.	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65568 : Autres contributions	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de locallon sur la voie publique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-70388 : Autres redevances et recettes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	45 000.00 €
Total General		45 000.00 €		45 000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseil municipal du 19 02 2023– 19 h 00

Salle du Conseil Municipal

- **Approuve** la décision modificative détaillée ci-dessus.

Fait au Guilvinec, le 19/01/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

